



Rapport annuel de Exchange Income Corporation sur la prévention et la réduction des risques liés au travail forcé et au travail des enfants pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le 22 février 2024

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de Exchange Income Corporation

Exchange Income Corporation (« EIC ») et ses filiales s'efforcent d'exercer leurs activités de façon conforme à toutes les lois applicables et en respectant leur responsabilité sociale. Nous nous efforçons de faire affaire avec des fournisseurs qui partagent ces valeurs et ces convictions. Le rapport de EIC est un rapport conjoint réalisé par EIC et les personnes morales énumérées ci-dessous qui sont contrôlées par EIC (collectivement, les « déclarants », « nous » ou « notre ») :

2415794 Ontario Ltd.	Custom Helicopters Ltd.	Northern Mat & Bridge Limited Partnership
2428349 Alberta Ltd.	Dallas Sailer Enterprises Inc.	OM GP Inc.
7078650 Canada Ltd.	DECA Aviation Engineering Ltd.	Overlanders Manufacturing LP
7328010 Canada Ltd.	DryAir Manufacturer Corp.	PAL Aero Services Ltd.
8900973 Canada Ltd.	DryAir Manufacturing Corp.	PAL Aerospace Ltd.
Advanced Paramedic Ltd.	DryAir US, Inc.	PAL Airlines Ltd
Advanced Window, Inc.	EIC Aircraft Leasing Limited	Perimeter Aviation GP Inc.
Allan Windows Group, Inc.	EIC Communications USA Inc.	Perimeter Aviation LP
Allan Window Technologies International (CA), Inc.	EIIF Management USA, Inc.	Provincial Aerospace Ltd.
Alliance Maintenance GP Inc.	Exchange Petroleum USA, Inc.	Quest USA, Inc.
Alliance Maintenance LP	Exchange Technology Services USA, Inc	Quest Window Systems Inc.
Atlantic Avionics Inc.	Global Architectural Contracting Inc.	R1 GP Inc.
Ben Machine Products Company Incorporated	Global Architectural Metals Corporation	R1 Leasing Limited
BVGlazing Systems, Inc.	Hansen Industries Ltd.	Regional One, Inc.
BVGlazing Systems Ltd.	Highrise Window Technologies Inc.	Southern Interior Flight Centre (1993) Ltd.
BVGlazing Systems U.S. Ltd	Keewatin Air GP Inc.	Stainless Fabrication, Inc.
Calm Air GP Inc.	Keewatin Air LP	Team J.A.S. Inc.
Calm Air International LP	L.V. Control Mfg. Ltd.	Telcon Datvox Inc.
CANLink Aviation Inc.	MacFab Manufacturing Inc.	Water Blast Manufacturing LP
Carson Air Ltd.	NMB East (GP) Ltd.	WBM GP Inc.
CarteNav Solutions, Inc.	Northern Mat & Bridge (East) Limited Partnership	WesTower Communications Ltd.
Central Point Procurement Inc.	Northern Mat & Bridge (GP) Ltd.	Window Installation Specialists, Inc.

Organisation et structure

EIC est une société diversifiée, axée sur les acquisitions, constituée au Canada et inscrite à la Bourse de Toronto. Le plan d'affaires de EIC est d'investir dans des sociétés rentables bien établies qui affichent des flux de trésorerie d'exploitation durables dans des marchés à créneaux et de privilégier les occasions issues des secteurs de l'aérospatiale et de l'aviation et de la fabrication. EIC et ses filiales emploient plus de 7 000 personnes et exercent leurs activités dans sept territoires, à savoir le Canada, les États-Unis, l'Irlande, le Royaume-Uni, les Émirats arabes unis, les Pays-Bas et les Caraïbes. Le siège de EIC est situé à Winnipeg (Manitoba), au Canada. Les sociétés du groupe EIC partagent généralement des fonctions de gouvernance et des fonctions juridiques et fiscales centralisées ainsi que certaines politiques et certaines procédures.

Activités

EIC exerce des activités dans deux secteurs d'exploitation, à savoir le secteur Aérospatiale et aviation et le secteur Fabrication, et elle affiche des revenus consolidés de 2,5 milliards de dollars. Elle exerce des activités dans six secteurs d'activité, à savoir les services de transport aérien essentiels, l'aérospatiale, la vente et la location d'aéronefs, les solutions d'accès à l'environnement, les solutions de fenêtres pour les bâtiments à étages multiples et la fabrication et l'ingénierie de précision. Le siège de EIC, qui regroupe des hauts dirigeants ainsi que des experts en technologies de l'information, en trésorerie, en fiscalité, en mesures de contrôle et en risque et d'autres experts, appuie les activités des filiales de EIC.

Le secteur Aérospatiale et aviation exerce des activités au Canada, aux États-Unis, en Irlande, au Royaume-Uni, aux Émirats arabes unis, aux Pays-Bas et dans les Caraïbes. Il fournit des services aéronautiques et des pièces d'aéronefs à des entités à l'échelle mondiale. Les principales composantes issues de source externe sont plus amplement décrites ci-dessous.

Le secteur Fabrication exerce des activités au Canada et aux États-Unis. Les principales composantes issues de source externe sont plus amplement décrites ci-dessous.

Chaînes d'approvisionnement

Les déclarants dépendent d'une vaste chaîne d'approvisionnement qui est principalement située en Amérique du Nord. Leurs équipes chargées de l'approvisionnement font affaire avec des fournisseurs de toutes tailles conformément à leurs propres lignes directrices en matière d'approvisionnement. Chaque déclarant a classé, essentiellement en fonction de leurs dépenses et de leur taille, ses fournisseurs dans l'une des trois catégories suivantes : les fournisseurs stratégiques, les fournisseurs principaux et les autres fournisseurs. Sauf aux fins de conformité avec les politiques applicables à toutes les filiales de EIC, les politiques en matière d'approvisionnement sont généralement décentralisées puisque chaque déclarant gère ou approuve directement l'approvisionnement en biens et en services. Certains déclarants prendront collectivement des décisions en matière d'approvisionnement afin de regrouper leur pouvoir d'achat. Vous trouverez ci-dessous un résumé des biens et des services directs et indirects qui ont été achetés par chaque secteur d'activité.

- Services de transport aérien essentiels – Les biens et les services comprennent le carburant, les pièces d'aéronefs, les consommables (tels que les pièces à durée de vie limitée), l'entretien et la gestion des installations.
- Aérospatiale – Les biens et les services comprennent le carburant, les aéronefs, les pièces d'aéronefs, les composantes technologiques d'aéronefs, les consommables (tels que les pièces à durée de vie limitée), l'entretien et la gestion des installations.
- Vente et location d'aéronefs – Les biens et les services comprennent les aéronefs, les pièces d'aéronefs, l'entretien et la gestion des installations.
- Solutions d'accès à l'environnement – Les biens et les services comprennent le bois d'œuvre, l'acier, les produits spécialisés (tels que la quincaillerie), les machines, l'entretien et la gestion des installations.
- Solutions de fenêtres pour les bâtiments à étages multiples – Les biens et les services comprennent l'aluminium, le verre, les produits spécialisés (tels que le matériel d'installation, les adhésifs, les produits d'étanchéité et d'isolation), la logistique, l'entretien et la gestion des installations.
- Fabrication et ingénierie de précision – Les biens et les services comprennent le métal, les produits spécialisés (tels que les peintures, les poudres, les consommables), les pièces de composantes, la logistique, l'entretien et la gestion des installations.

Politiques et procédures en matière de vérification diligente

EIC et les sociétés qu'elle contrôle sont soumises à diverses politiques, dont le code d'éthique de EIC, qui traite spécifiquement de l'engagement de EIC à respecter toutes les lois applicables dans tout territoire dans lequel elle et ses filiales exercent leurs activités, et de l'engagement de EIC à prévenir l'exploitation de personnes vulnérables tout au long de sa chaîne d'approvisionnement et de celle de ses filiales. EIC et ses filiales sont également soumises à la politique en matière de dénonciation de EIC, qui encourage le signalement rapide des actes répréhensibles, des violations ou des violations présumées, y compris les cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de leurs chaînes d'approvisionnement.

EIC dispose au sein de son environnement de contrôle d'un cadre pour évaluer et traiter les risques, les stratégies d'atténuation et les exigences en matière de déclaration. Ce cadre comprend nos processus de vérification diligente et de remédiation, ainsi que les politiques centralisées qui sous-tendent ces processus et ces politiques.

Procédures de vérification diligente

Les éléments suivants sont des éléments clés des efforts déployés par les déclarants pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement respectives :

- Les déclarants ont fourni à leurs fournisseurs stratégiques et principaux (tels qu'ils sont décrits ci-dessus) l'attestation des fournisseurs de EIC – Esclavage moderne. Cette attestation décrit le travail forcé et le travail des enfants conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* et exige que le fournisseur atteste de ce qui suit :
 - o le fournisseur a lu et compris l'attestation;
 - o le fournisseur a effectué une vérification diligente suffisante et il effectuera une vérification diligente suffisante de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement afin de repérer le recours au travail forcé et au travail des enfants, et il transmettra les renseignements liés à cette vérification diligente suffisante sur demande;
 - o le fournisseur signalera tout incident de travail forcé ou de travail des enfants repéré;
 - o le fournisseur prendra également les mesures correctives appropriées si des cas de travail forcé ou de travail des enfants sont détectés.

De plus, les fournisseurs ont été invités à reconnaître qu'un déclarant pouvait mettre fin à sa relation commerciale avec le fournisseur si ce dernier fournit de fausses informations ou s'il ne respecte pas l'un ou l'autre des engagements pris dans le cadre de l'attestation.

EIC a envoyé plus de 1 600 attestations à des fournisseurs stratégiques et à des fournisseurs principaux et elle a atteint un taux de conformité d'environ 90 %. Des suivis ont été effectués auprès des fournisseurs qui n'avaient pas rempli l'attestation des fournisseurs de EIC. Plusieurs fournisseurs étaient sur le point d'achever leurs procédures de vérification diligente pour les besoins de leur propre rapport annuel qui sera déposé au plus tard le 31 mai 2024. EIC continuera à suivre de près l'approbation de l'attestation des fournisseurs en 2024.

Parties de l'entreprise et de la chaîne d'approvisionnement comportant un risque de travail forcé et de travail des enfants

Aucune partie spécifique des activités ou des chaînes d'approvisionnement des déclarants ne présente un risque accru de travail forcé ou de travail des enfants. Les déclarants exercent leurs activités dans des territoires qui disposent de réglementations en matière d'esclavage moderne ou de réglementations similaires, et la majorité de leurs fournisseurs sont originaires de ces mêmes territoires, ce qui réduit considérablement les risques liés au territoire. De plus, de nombreux déclarants exercent des activités dans des secteurs très réglementés qui sont dotés de chaînes d'approvisionnement de haute technicité (p. ex. : l'aérospatiale et l'aviation), ce qui réduit encore le risque de travail forcé et de travail des enfants.

Mesures correctives, s'il y a lieu

Sans objet. Nous n'avons repéré aucun cas de travail forcé ni aucun cas de travail des enfants dans nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement.

Mesures correctives liées à la perte de revenu d'une famille vulnérable, s'il y a lieu

Sans objet. Nous n'avons repéré aucune perte de revenus pour des familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement.

Formation des employés

La direction de EIC a conçu une formation interne obligatoire en ligne destinée à l'ensemble de l'organisation à l'intention d'employés ciblés qui ont des responsabilités en matière d'approvisionnement ou de finances. Les équipes de haute direction des filiales ont également suivi une formation en personne d'une durée d'environ 30 minutes qui leur a été dispensée par les conseillers juridiques internes et la haute direction et qui portait sur le travail forcé et le travail des enfants. Enfin, les présidents de filiales, les responsables des finances et les professionnels de l'approvisionnement ont également participé à une séance de formation en direct, d'une durée d'environ une heure, qui leur a été dispensée par un conseiller juridique externe, par l'application Teams, et qui portait sur le travail forcé et le travail des enfants.

La formation en ligne, décrite ci-dessus, a été conçue au sein de EIC par les conseillers juridiques internes et la haute direction et a fait l'objet d'un suivi interne à l'aide de la plateforme de formation de EIC. La durée de la formation était d'environ une heure et couvrait tant le travail des enfants que le travail forcé. À ce jour, 174 employés ont suivi la formation, ce qui représente un taux de conformité de 100 %.

Efficacité

Pour préparer le présent rapport, EIC a fait appel à un groupe de travail interfonctionnel composé de personnes responsables de la supervision des opérations et de l'approvisionnement, du développement durable, des questions juridiques, des mesures de contrôle et des processus de gestion des risques dans l'ensemble de l'entreprise. Les membres de l'équipe de la haute direction de EIC qui ont une responsabilité opérationnelle spécifique à l'égard des déclarants ont également été invités à donner leur avis sur le présent rapport avant qu'il soit présenté au conseil d'administration de EIC aux fins d'examen définitif et d'approbation.

Compte tenu des procédures réalisées, y compris les attestations des fournisseurs et les vérifications diligentes supplémentaires, au besoin, aucun cas de travail des enfants ou de travail forcé n'a été repéré dans l'entreprise d'un déclarant ou dans l'une de ses chaînes d'approvisionnement. Nous avons l'intention de continuer à surveiller les indicateurs de travail des enfants ou de travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement, notamment en effectuant des vérifications diligentes à l'égard des nouveaux fournisseurs; en procédant à des vérifications diligentes supplémentaires auprès des fournisseurs existants dans la mesure où nous sommes informés de changements importants dans leur situation (p. ex. : un changement de contrôle, le fait qu'ils utilisent de nouvelles sources dans leur chaîne d'approvisionnement, en particulier dans des endroits où le risque de travail des enfants ou de travail forcé est plus élevé); et en incluant des déclarations contre le travail des enfants et le travail forcé dans les nouveaux contrats d'approvisionnement de matériel conclus avec les fournisseurs.

Approbation

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de EIC conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*.

Conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, et plus particulièrement à son article 11, j'atteste avoir examiné les renseignements qui figurent dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance et après avoir effectué une vérification diligente raisonnable, j'atteste que les renseignements qui figurent dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants pour l'application de la Loi, pour la période de référence susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Exchange Income Corporation.



Travis Muhr, chef de l'administration, au nom de EIC



Don Streuber, au nom du conseil d'administration de EIC

Le 22 février 2024